Groupe de Travail 19.05.21

« formation premier degré »

Compte rendu du SNALC 34

PRESENTS :

- **administration** : M.Bost (Adjoint DASEN, en charge du premier degré),
  Sophie Villecourt et Frédéric Cordeiro (conseillers pédagogiques).

- **Organisations Syndicales** : SE-UNSA, SNALC, SNE, SNUIPP, SUD,

ORDRE DU JOUR :

Ce groupe de travail avait pour objet la formation (initiale mais aussi continue) dans le premier degré. Il s'est plutôt agi d'une présentation des différents dispositifs dont les modalités, pour la plupart, étaient déjà actées.

Le SNALC a regretté que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires des documents de travail avant la réunion et n'aient donc pas pu les étudier et travailler dessus au préalable afin de pouvoir interroger plus efficacement l'Administration, en obtenir toutes les réponses utiles et formuler des propositions plus complètes.
C'est fort dommage car il va y avoir de grands changements cette année tant au niveau de la formation continue que de la formation initiale.
Le SNALC a demandé que, dorénavant, les documents de travail soient envoyés à l'avance. Il a également demandé à recevoir ceux présentés ce jour. Monsieur l'ADASEN a pris note de ses demandes.

FORMATION CONTINUE :

• En préambule, M. l'ADASEN a rappelé les demandes faites par le ministre, qui souhaite que la fluence tant en français qu'en maths soit privilégiée. Aussi, à la rentrée 2021, les 18 heures d'animations pédagogiques seront organisées par module, avec une entrée par les acteurs et une organisation sur l'année, différemment selon la catégorie de personnel à laquelle on appartient.

Une organisation en modules :

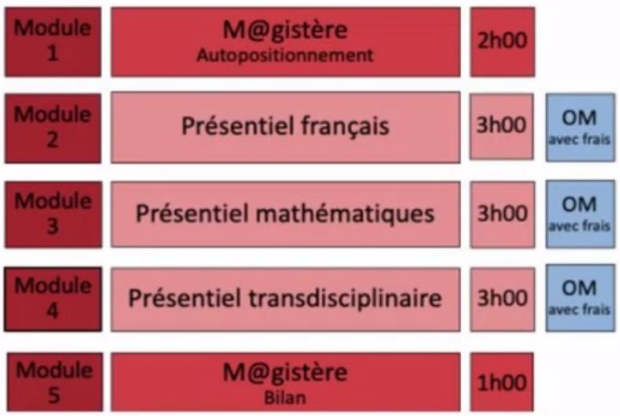

• Ainsi, 4 organisations différentes sont proposées aux enseignants titulaires :

Pour les enseignants ordinaires :

PUBLIC	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
Enseignants à plein temps --> 18 heures AP	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL) + **6 heures AUTRES** *	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL) + **6 heures ASH**	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL) + **6 heures ASH**
Enseignants à 75 et 80 % --> 12 heures AP	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)	**12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)
Enseignants à 50 % --> 9 heures AP	**9 heures** sur les 12 heures fondamentaux proposées (choix présentiel français ou mathématiques)	**9 heures** sur les 12 heures fondamentaux proposées (choix présentiel français ou mathématiques)	**9 heures** sur les 12 heures fondamentaux proposées (choix présentiel français ou mathématiques)

** Les T1 en cycle 1 bénéficieront obligatoirement des 6 heures ASH.*

Pour les enseignants des constellations du plan français :

PUBLIC	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
Enseignants à 100 % --> 18 heures AP	**18 heures hybrides** : en français	**18 heures hybrides** : en français	**18 heures hybrides** : en français

- 4 OM avec frais pour les enseignants à plein temps et 75/80 % ;
- L'élaboration des contenus et la prise en charge de ces 18 heures seront assurées par les RFC ;

Pour les enseignants des constellations du plan mathématiques :

PUBLIC	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
Enseignants à temps plein --> 18 heures AP	**6 heures** spécifique Plan mathématiques (les 2 plénières) + **12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)	**6 heures** spécifique Plan mathématiques (les 2 plénières) + **12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)	**6 heures** spécifique Plan mathématiques (les 2 plénières) + **12 heures** fondamentaux (6 heures maths et 6 heures MDL)

- 5 OM (3+2) avec frais pour les enseignants à plein temps et 75/80 % ;

Pour les directeurs d'écoles :

SITUATION	PUBLIC	TOUS CYCLES
Cas général	**Tous les directeurs et chargés d'école --> 18 heures**	**18 heures** : **6 heures** fondamentaux (Module 2 : 3 heures MDL et module 3 : 3 heures maths) + **3 heures** pilotage pédagogique de l'équipe + **9 heures** formation spécifiques

- 4 OM avec frais pour les enseignants à plein temps et 75/80 % ;
- Les contenus de formation seront proposés par les pôles d'expertise mathématiques, MDL, formation des directeurs, maternelle...

NB : Les enseignants participants aux constellations bénéficieront également d'un OM pour une visite croisée de 3 ou 6 heures dans le cadre du PDF. Les douze heures restantes sont à la main de chaque circonscription.

Des organisations syndicales ont regretté une focalisation sur le français et les mathématiques ainsi qu'une absence de choix, il leur a été répondu que cette année, au contraire de la précédente, seules 12 heures seront consacrées à ces matières, avec un pilotage départemental (contre 18 l'an dernier), et que les 6 heures restantes seront laissées au choix de chaque circonscription, ce qui est plus ouvert que ce que préconise le ministre.

• CE QUI CHANGE :

Pour les T1 : ils bénéficieront de 3 journées d'accompagnement sur l'année scolaire : une journée « Retex » au mois de Septembre, 6 heures d'animations pédagogiques spécifiques ASH ainsi que d'une journée de stage sur leur temps personnel (avec indemnité de formation).

En ce qui concerne les plans Français et Mathématiques, la DSDEN a prévu le remplacement des enseignants par des Brigades de Formation pour les visites croisées, ce qui représente 480 journées stagiaires (20 circonscriptions x 6 constellations x 8 stagiaires) et celles-ci devraient se dérouler entre novembre 2021 et janvier 2022. Le TRBFC restera dans la même école toute la journée. Durant cette période, ce sera la quasi-totalité des TRBD qui sera mobilisée.

Concernant le Plan Mathématiques, il y aura une « montée en puissance » puisqu'on passera de 4 à 6 constellations. Ce sera possible car les Référents, toujours déchargés à mi-temps, sont maintenant formés, donc disposeront de davantage de temps pour s'occuper des stagiaires. Seuls les éventuels nouveaux Référents devront être formés. L'adaptation se fera après le mouvement.

Le conseiller pédagogique indique qu'on en est maintenant à l'année 3, que les référents en poste ont déjà eu 24 journées de formation et qu'ils ont été informés avant le mouvement des changements opérés. Pour 2021-2022, il y aura un réaménagement pour mieux couvrir l'ouest du département et rapprocher les formateurs de leurs stagiaires. Il espère que les problèmes de cette année, dus aux contraintes sanitaires, sont derrière nous et annonce qu'en 2021-2022, les compteurs sont remis à 0.

Ce qu'en pense le SNALC :
Sur cette période il y a souvent des annulations de formations en raison d'absences de collègues PE (les TRBFC sont alors mobilisés pour remplacer les PE absents…)
Ces journées de visites croisées, si elles ne pouvaient pas se déroulées aux dates dites, seraient-elles reportées ou bien tout simplement annulées ? Le SNALC souhaiterait que l'on ne déplace pas les TRBFC mais que l'on fasse appel à d'autres moyens de remplacement…
Il serait également souhaitable que les dates et lieux de animations soient connus dès le début de l'année et ne changent pas continuellement, les PE ne doivent pas être considérés d'astreinte tous les mercredis pour se rendre disponibles à la demande…

Pour les directeurs d'école : Etant considérés comme les premiers pédagogues de l'équipe, 9h de formation au métier de directeur leur seront consacrées.
Les heures de formation pendant les vacances sont évoquées par les OS et l'ADASEN répond que tout restera à la main des agents, qui ne seront pas formés contre leur volonté, donc que ces heures se dérouleront sur la base du volontariat.

Ce qu'en pense le SNALC :
Le SNALC n'est pas favorable aux formations sur vacances scolaires, même sur la base du volontariat, même rémunérées. Les directeurs, ultra-sollicités au quotidien, ont besoin des vacances pour récupérer, et nous voyons là une boite de Pandorre ; combien accepteront sous pression ou parce que ce sera ça ou rien ?…

FORMATION INITIALE :

• La **formation initiale des directeurs** d'école va être modifiée cette année. Elle sera organisée en deux périodes :

- 2 semaines AVANT la prise de fonction (du 14 au 25 juin 2021)
- 3 semaines (12 jours) APRES la prise de fonction

Les périodes de formation complémentaires ne seront plus organisées par semaine (du lundi au vendredi) mais en deux périodes constituées de 3 regroupements de 2 jours (jeudi + vendredi) durant 3 semaines consécutives :

PREMIERE PERIODE COMPLEMENTAIRE DE FORMATION (6 JOURS)	Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021
	Jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021
	Jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021
DEUXIEME PERIODE COMPLEMENTAIRE DE FORMATION (6 JOURS)	Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022
	Jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022
	Jeudi 31 mars et vendredi 1er avril 2022

• **Nouveautés concernant la formation initiale de nos futurs collègues :**

L'administration présente un changement important de mode opératoire : de l'option « je recrute puis je forme », longtemps en application en France, on en arrive très progressivement à « je forme en université puis je recrute », comme ce qui se passe dans les pays du nord.

Cette année scolaire 2021-2022 verra donc deux dispositifs de formation cohabiter :

- le dispositif « ancienne formule » (qui connait sa dernière année), avec 150 PES déjà recrutés, fonctionnaires stagiaires, qui seront formés sur le terrain par des Maîtres Formateurs.

- la « nouvelle formule » avec 60 alternants de l'INSPE sous statut de contractuel (rémunérés 865 euros bruts mensuels + prorata ISAE), qui effectueront un stage filé en responsabilité tous les lundis de l'année dans la même classe (pour décharger des directeurs), ainsi que des stages de deux jours plusieurs fois dans l'année en remplacement d'enseignants titulaires partant en stage, dans deux classes différentes (pas forcément près de Montpellier, pour celles-ci) :

STAGE GROUPE 1 EN RESPONSABILITE	Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021
	Jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021
	Jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021
STAGE GROUPE 2 EN RESPONSABILITE	Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022
	Jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022
	Jeudi 31 mars et vendredi 1er avril 2022

Ces enseignants bénéficieront d'un accompagnement mixte par un tuteur universitaire + un tuteur terrain dit maître de stage (indemnité de 600 euros/étudiant)

Aux questions des OS l'administration a amené plusieurs éléments de réponse :

→ Les directeurs « quart déchargés » choisis pour l'être par un « alternant » n'auront pas le choix de leur jour de décharge qui sera obligatoirement le lundi. Les alternants ne devraient pas être placés sur des classes de CP et de CE1.

→ Les écoles retenues sont déjà déterminées et se situent majoritairement autour de Montpellier en raison de la proximité avec l'INSPE.

→ Malheureusement, la présence de ces alternants impactera la priorité des TRS sur la composition de leurs regroupements et celle-ci sera changée.

→ En 2022, il devrait y avoir le double de stagiaires. L'administration note le souhait des OS que ces personnes déchargent plutôt des adjoints à temps partiel et explique que, cette année, en raison de l'incertitude concernant ceux-ci, seules les décharges de directions étaient connues, d'où cette option,

pour organiser le dispositif. L'Administration essaiera de mettre en adéquation les écoles concernées et les vœux des stagiaires.

→ Concernant le choix des alternants, la différence avec l'ancienne situation étant importante, M. l'ADASEN annonce que les étudiants ont été informés des changements et n'ont pas encore été recrutés. Chaque candidat sera reçu en entretien. Il rappelle que l'Administration a suivi les Textes. Il précise que ces alternants auront un contrat de 12 mois consécutifs sans validation finale, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas de facilité pour présenter le concours ensuite. Il pense cependant que leur expérience leur permettra d'être mieux armés pour pouvoir répondre aux questions du jury et que ce sera un plus dans leur CV.

→ Les tuteurs de ces alternants, indemnisés 600 euros par étudiants et par an, seront proposés par les IEN. Ce ne sera pas forcément des enseignants de l'école du stage filé. Ils seront formés.

Ce qu'en pense le SNALC :

Nous aurions souhaité plus d'anticipation eu égard aux TRS : certains travaillent dans les mêmes écoles depuis des années et leur fonction étant déjà assez ingrate… il eut été préférable de les prévenir de cet état de fait avant le mouvement…

Les directeurs quart-déchargés vont subir de lourdes contraintes l'an prochain : imposition du jour de décharge, contrainte d'un complément débutant ET réduction du choix de la classe. Cette solution ne saurait être pérennisée…

Le SNALC demande à l'Administration de lui confirmer qu'on ne forcera pas la main aux directeurs concernés pour assurer le tutorat. L'administration répète qu'il ne s'agira que de tuteurs volontaires.

- A ces stagiaires alternants s'ajouteront 88 stagiaires M2 « non alternants », dont l'accueil sera assuré par des Maîtres d'Accueil Temporaire (indemnité à préciser) selon l'organisation suivante :

SPA ETUDIANTS NON ALTERNANTS (MAT)	Estimation des effectifs : 88 étudiants **Liste 44 MAT (10 circonscriptions) à déterminer en juin 2021** Accueil en binômes	• Stage filé : les lundis toute l'année • SPA groupé : 2 périodes de 6 jours (mêmes jours que les alternants) Visite d'un formateur FDE à chaque semestre sur le filé ou le groupé.

- A partir de cette année, il y aura d'autres catégories de stagiaires qui interviendront dans les écoles : il s'agit d'étudiant en L1 et en L3, qui seront accueillis en trinômes ou binômes, par des enseignants volontaires et non rémunérés.

SO L1	76 étudiants soit 26 écoles supports pour un accueil en trinôme.	Filé en S2 (période mars/avril), une journée par semaine sur 5 semaines.
SOPA L3	74 étudiants soit 37 supports pour un accueil en binôme.	Du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021. Dates à confirmer

Aux inquiétudes des OS sur la précarisation des futurs collègues et leur mise en difficulté sur le terrain, l'Administration préfère parler de l'intérêt de la préprofessionnalisation et mettre en avant le potentiel de remplacement qu'ils représentent.

Ce qu'en pense le SNALC :

Si nous sommes favorables à une formation par les pairs et aux stages d'observations qui permettent d'augmenter le nombre d'adultes par enfants dans nos écoles, sans mettre personne en difficulté, il nous semble hasardeux de considérer que la fonction de remplaçant régulier puisse être effectuée sereinement par des débutants non formés, alors qu'elle est de + en + difficile et demande, bien au contraire, une expertise de + en + grande. D'autant qu'elle s'exercera dans un cadre de « décharge » des directeurs ; il ne faudra pas demander à ces derniers de prendre sur leur temps personnel pour aider l'étudiant sensé le décharger lui…

Quand l'administration pense la formation initiale comme un moyen d'économiser des remplaçants, le SNALC s'inquiète. Et à elle seule, cette diapo révèle la logique comptable derrière ce dispositif, qui résout le problème des décharges directeurs insuffisantes et de la formation initiale d'un coup…. ou pas…, l'avenir nous le dira :

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

POTENTIEL DE REMPLACEMENT PAR ALTERNANTS

60 alternants en responsabilité dans l'Hérault :

- 36 journées en stage en responsabilité filé sur l'année scolaire ;
- 12 journées en stage en responsabilité groupé (3x2j + 3x2j)

Soit au total :

- 2160 journées/stagiaires en filé : directeurs 1/4 déchargés ;
- 720 journées/stagiaires en groupé : formation initiale directeurs, formations « élèves perturbateurs », autres...

snalc
de l'école au supérieur